



Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
23

Conseillers
en fonction :
22

Conseillers présents :
17

Date d'envoi de la
convocation :
5 février 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 9 février 2026

Sous la présidence de M. Luc GIAMBERINI, Maire
Secrétaire de séance : Mme Patricia FAGNONI

Présents :

Mme Christelle BARTHEL ; M. Guillaume BERNEZ ; M. Eric BOILEAU ; Mme Patricia CANTERI ; Mme Patricia FAGNONI ; M. Bruno FREUDL ; M. Luc GIAMBERINI ; M. Patrick GRELOT ; Mme Régine GRESSET ; M. Jean-Paul LARISCH ; Mme Angèle LIPPOLIS ; M. Etienne LOGNON ; M. Cyril NEIS ; Mme Peggy RASQUIN ; Mme Armelle REISER-LAGRUE ; Mme Marie WUJEK ; M. Benoît ZIMMERMANN

Absents excusés :

Mme Nicole BURGER (donne procuration à M. Patrick GRELOT)
M. Laurent GARCIA (donne procuration à Mme Marie WUJECK)
Mme Sandra ILLG (donne procuration à Mme Christelle BARTHEL)
Mme Sabine RONGVAUX (donne procuration à Régine GRESSET)
M. Patrick SILOV TEPIC (donne procuration à M. Benoît ZIMMERMAN)

Absents non-excusés :

DCM N°04-2026 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Une Rose Un Espoir »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la collecte de fonds par l'association « Une Rose Un Espoir » au profit de la lutte contre le cancer ;

Considérant la demande de subvention formulée par l'association ;

Entendu l'exposé suivant :

Chaque année, les motards et leurs passagers participent à une grande collecte de fonds organisée par l'association « Une Rose Un Espoir », en formant un cortège. Ils vont de porte à porte proposer une rose en échange d'un don minimum de 2 € au profit de la Ligue contre le cancer.

Depuis plusieurs années, la Commune soutient l'achat de ces roses à travers l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Il est proposé de reconduire la contribution de la Commune en 2026, à hauteur de 1 100 € (comme les années précédentes), pour leur manifestation qui se déroulera les 25 et 26 avril 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

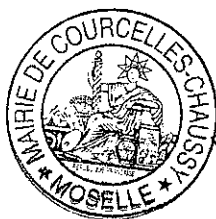
- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1 100 euros à l'association « Une Rose Un Espoir », au titre de la participation communale à l'édition 2026.

Fait et délibéré à COURCELLES-CHAUSSEY le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,

COURCELLES-CHAUSSEY, le 10 février 2026

Le Maire,



Luc GIAMBERINI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr